

## Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

### Préambule :

« Le plan académique de formation continue de l'académie de Créteil a pour objectif de répondre aux priorités nationales et académiques et de satisfaire les attentes des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour exercer leur métier dans les meilleures conditions, pour acquérir de nouvelles compétences ou pour évoluer dans leur carrière ».

En EPS, et pour la seconde année consécutive, le plan de formation propose une offre resserrée afin d'accompagner prioritairement la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire.

Il s'agit de :

- Poursuivre en complément et en cohérence avec la formation déjà mise en œuvre en 2016-2017 le travail de proximité engagé dans les districts et renforcer le travail collaboratif impulsé ;
- Répondre aux attentes des professeurs en proposant des modules portant sur leur professionnalisation en lien avec la réforme et des formations qui répondent à un besoin individuel d'approfondissement didactique dans les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA), supports de l'enseignement de l'EPS ;
- Proposer des formations permettant aux personnels enseignants d'évoluer dans leur carrière (personnels non titulaires, préparation aux concours) et aux professeurs formateurs de développer leurs compétences professionnelles.

### Architecture du chapitre EPS :

Les modules sont organisés sur trois niveaux (académie, département, district) selon une structure qui assure une répartition optimale des enseignants en fonction de leurs besoins de formation, une mise en cohérence avec l'organisation fonctionnelle de l'EPS et une réponse aux priorités annoncées.

### ➤ À l'échelle de l'académie,

#### ❶ Des préparations aux concours internes et la formation des personnels non titulaires :

##### ❖ Les concours :

Trois préparations aux concours internes figurent dans le cahier des charges :

- **L'agrégation interne** : cette formation, dont les résultats représentent toujours un quart des admis au niveau national, permet une analyse des pratiques professionnelles qui contribuent à actualiser et à donner de la pertinence au projet pédagogique disciplinaire, outil indispensable pour la réussite de tous les élèves. Elle permet également aux professeurs d'EPS affectés en extension de vœu d'obtenir une plus-value de leur passage dans l'académie de Créteil ;
- **Le CAPEPS interne et le CAPEPS réservé destiné aux personnels contractuels remplissant des conditions d'éligibilité précises** : l'objectif de ces deux concours est essentiellement de sortir de la précarité, pour s'installer dans des conditions de sécurité et de reconnaissance dans la carrière. Les lauréats s'installent dans l'académie, ce qui contribue à la stabilité des équipes, facteur de réussite notamment dans les réseaux de l'éducation prioritaire.

##### ❖ L'accompagnement des personnels non titulaires :

Une formation, d'une durée de 4 jours, est offerte aux personnels volontaires non titulaires d'EPS. Elle est complémentaire à la préparation des CAPEPS interne et réservé. Elle représente une priorité académique.

#### ❷ Trois modules portant sur la professionnalisation des enseignants :

- L'évaluation par compétences ;
- L'accompagnement des nouveaux programmes au niveau des quatre champs d'apprentissage (CA) :

- ✓ Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
  - ✓ Adapter ses déplacements à des environnements variés
  - ✓ S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
  - ✓ Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.
- L'enseignement de la sécurité en escalade et la présentation des équipements de protection individuelle (EPI).

**③ Deux modules répondant à des besoins de formations dans des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) liés à des contextes particuliers** (formations associées à des conventions académiques) :

- Rugby (« Planète Ovale ») ;
- Hand ball (« Planète Hand Ball »).

➤ **À l'échelle du département,**

**① Un module sur la mise en œuvre de la politique académique\* de la natation (cycles 3 et 4)**

\*Rappel : *Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » est prévue par l'article D. 312-47-2 du [code de l'éducation](#). Le BO n° 30 du 23 juillet 2015 définit le nouveau test du savoir nager.*

**② Un module sur les pratiques pédagogiques à l'ère du numérique**

**③ Des modules d'approfondissement des APSA**

Ces modules répondent à un besoin individuel d'approfondissement dans une APSA. En conséquence, ils doivent offrir un temps de pratique important, au moins équivalent à 80% du temps total de la formation, un traitement didactique de l'APSA dans le champ d'apprentissage concerné (nouveaux programmes) et des modalités d'évaluation. C'est le traitement didactique des APSA qui va permettre la prise en compte des parcours d'apprentissage des élèves de façon diversifiée et différenciée. Il est donc indispensable de programmer ces modules qui sont identifiés à partir des besoins des élèves et d'objets d'étude académiques pour se garantir d'une équité de traitement de tous les élèves (les nouveaux programmes du collège n'arrêtent pas de liste nationale d'APSA).

➤ **À l'échelle du district,**

**Un module sur la réforme de la scolarité obligatoire et la mise en œuvre des nouveaux programmes de la discipline.**

Ce module s'inscrit dans la suite du travail engagé en 2016-2017 dans les districts (3ème temps de formation de l'équipe des professeurs d'EPS du collège).

Il portera cette année sur la nouvelle évaluation au service des apprentissages et en particulier sur les bilans périodiques, les bilans de fin de cycle, le diplôme national du brevet.

<b>Formations de formateurs</b>
---------------------------------

- ❖ Former les formateurs à l'évaluation (projet d'évaluation) ;
- ❖ Former les formateurs au numérique :
  - Les outils numériques pour aider à la construction et à l'organisation du stage (avant le stage) ;
  - Les outils numériques comme aide à l'apprentissage / aide à la compréhension. Comment permettre aux formateurs d'inclure le numérique dans les contenus proposés aux stagiaires pour répondre à la demande institutionnelle et comme plus-value aux apprentissages (pendant le stage) ;
  - Les outils numériques pour construire de nouveaux contenus, proposer un accompagnement (après le stage).
- ❖ Former les formateurs à la réforme de la scolarité obligatoire et des nouveaux programmes disciplinaires (poursuite du travail engagé en 2016-2017).